

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DAC 744** Conventions entre l'académie et la Ville de Paris relatives aux orchestres des écoles St Maur, Lamoricière, Franc Nohain et collège Mallarmé et les conservatoires du 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> arrondissements.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2129-29 et L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de conclure quatre conventions avec l'académie de Paris relatives aux orchestres à l'école et au collège ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions, annexées à la présente délibération, avec l'Académie de Paris et relatives aux classes « orchestre » unissant respectivement :

- l'école élémentaire Saint Maur, 200 rue Saint Maur 75010 Paris et le conservatoire municipal Hector Berlioz du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris – 6 rue Pierre Bullet ;

- les écoles élémentaires et maternelle Lamoricière/Carnot, 8-10 rue Lamoricière et 16 boulevard Carnot 75012 Paris, et le conservatoire municipal Paul Dukas du 12ème arrondissement de Paris – 51 rue Jorge Semprun ;
- l'école polyvalente Franc Nohain, 9 rue Franc Nohain 75013 Paris et le conservatoire municipal Maurice Ravel du 13ème arrondissement de Paris - 67 avenue Edison ;
- le collège Stéphane Mallarmé, 29 rue de la Jonquière 75017 Paris et le conservatoire municipal Claude Debussy du 17ème arrondissement de Paris – 220-222 rue de Courcelles.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**